



Communiqué de presse
Paris, le 24 juin 2019

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) renforce sa fonction stratégique

Coprésidé par Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Samira SAKI-AIDOU, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a acté en réunion plénière du 21 juin, sa réorganisation en réservant désormais au comité l'orientation stratégique de son action, et au bureau la mise en œuvre des politiques et des orientations de l'État.

Pour contribuer à la mise en œuvre du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), le comité pourra se concentrer sur son programme de travail pluriannuel. Celui-ci a vocation à être pris en compte dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) qui constituent le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. À ce titre, la réunion du 21 juin a rendu entre autres un avis favorable sur le PLH de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avec cette nouvelle organisation, le CRHH permettra également aux élus de présenter leurs travaux et partager leurs expériences et actions en matière d'habitat et d'hébergement sur leurs territoires. Il contribuera ainsi à l'amélioration de la mise en œuvre des politiques locales menées sur le territoire francilien qui concentre des enjeux forts qui concernent tous les publics que ce soit dans le parc social ou privé, dans un contexte de parcs de logements à développer ou à rénover.

Les conférences intercommunales du logement

Autre « outil » des politiques de l'habitat, les conférences intercommunales du logement se mettent en place progressivement dans la région (hors Paris qui dispose de sa propre Conférence logement). Instituées par la loi égalité et citoyenneté de 2017, complétée par la loi Elan de 2018, ces conférences confortent le niveau intercommunal pour la mise en œuvre d'une politique d'attribution du logement social visant à la fois la mixité sociale et l'égal accès des ménages notamment les plus précaires.

Le CRHH a pris acte de la mise en place de 24 conférences dans les 39 établissements publics de coopération intercommunale / établissements publics territoriaux (EPCI/EPT) tenus par cette obligation, dont celle de l'EPT Terre d'Envol présentée en séance.

Le préfet de région Michel Cadot a insisté sur « *la nécessaire solidarité intracommunale et intercommunale* » sur cette question du logement social, « *car nous ne pouvons, l'Etat comme les collectivités, laisser les inégalités se creuser dans notre région. Le logement accessible pour tous est un enjeu primordial qui doit être partagé plus largement dans une vision régionale* ».

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)